

15.12.2003 - 15:56 Uhr

Version rectifiée: La CSS Assurance devient une holding

Lucerne (ots) -

La CSS Assurance devient une holding avec deux SA. Le conseil des sociétaires a décidé le changement de la structure de l'entreprise lors de son assemblée du 13 décembre 2003. La nouvelle structure n'entraîne aucun changement pour la clientèle.

En adaptant ses structures juridiques, la CSS satisfait davantage aux exigences d'une Corporate Governance. L'assurance sociale de base est l'affaire de la "CSS Assurance-maladie SA", non orientée vers un bénéficiaire. L'entité juridique des assurances complémentaires est la "CSS Assurance SA". Cette organisation permet d'exploiter l'assurance sociale de base et les assurances complémentaires de droit privé indépendamment l'une de l'autre. Les deux domaines peuvent mettre en oeuvre des synergies, et le suivi des clients sera toujours garanti par la même entreprise.

Toujours contrôlée par la base

La CSS accorde cependant de l'importance au contrôle par les membres. La CSS Association devient l'unique actionnaire et contrôle la CSS Holding. Le conseil des sociétaires (40 représentantes et représentants de tous les cantons) continue de défendre les intérêts des membres de l'association.

Par ailleurs, le conseil des sociétaires a réélu, lors de son assemblée du 13 décembre 2003, l'actuel conseil d'administration composé de sept membres pour un nouveau mandat.

Contact:

Stephan Michel
chef des médias/porte-parole
Tél. +41/41/369'13'26
Fax +41/41/369'11'33
E-mail: stephan.michel@css.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003522/100470279> abgerufen werden.